

Cabinet de la préfète
Direction Départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la Protection des Populations
Délégation aux droits des femmes et à l'égalité
Affaire suivie par : Sandra GÉRARD

Protocole de prévention et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales 2021-2024 Bilan de l'année 2021

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



#NeRienLaisserPasser

Protocole

Le Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, y compris violences conjugales est un outil opérationnel et contractuel qui permet de conforter et renforcer la dynamique partenariale déjà instaurée dans notre département.

L'objectif général est de poursuivre le travail en réseau sur l'ensemble du département, pour une plus grande efficacité des réponses apportées en termes de traitements préventifs, répressifs et curatifs des violences intrafamiliales et notamment des violences conjugales.

La priorité de protéger et d'accompagner les victimes n'occulte pas la nécessité de prendre en compte les auteurs de violences pour éviter le passage à l'acte et la récurrence mais aussi pour freiner les phénomènes de répétitions transgénérationnelles.

Le protocole a été signé le 25 novembre 2021, les signataires se sont engagés à remonter les indicateurs indiqués dans les fiches à la déléguée qui réalise une synthèse de ces données. Ce document propose le bilan 2021, le bilan 2022

sera réalisé durant l'été 2023, car les données de l'éducation nationale repose sur une année scolaire et non une année civile.

Pour rappel, les objectifs opérationnels du protocole :

- Disposer de données chiffrées et pouvoir ainsi mesurer l'évolution du phénomène et adapter les réponses apportées ;
- Communiquer pour faire connaître la problématique des violences faites aux femmes ;
- Prévenir et faciliter le repérage de ces violences notamment avec des actions spécifiques de prévention et de formation ;
- Former les professionnels qui sont au contact des victimes et des auteurs ;
- Viser à garantir à toutes les femmes victimes de violences, quelle qu'en soit la forme, une réponse globale avec toutes les étapes nécessaires (y compris l'accompagnement à la parentalité) ;
- Prévenir les incidences des violences conjugales sur le développement psycho-affectif des enfants témoins avec la mise en place d'un accompagnement psychologique et/ou la prise en charge thérapeutique ;
- Prévenir les risques de récurrence en maintenant le suivi des auteurs de violences conjugales ;
- Permettre l'accompagnement sous toutes ses formes.

Pour retrouver le protocole et ses annexes :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/Prevention-et-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/Grenelle-des-violences-conjugales/Protocole-departemental-de-prevention-et-de-lutte-contre-les-violences-conjugales-et-intrafamiliales>

Les indicateurs permettent d'apporter un éclairage pour guider les politiques publiques et sensibiliser l'ensemble de la société sur les violences faites aux femmes.

Focus national 2021 :

- 122 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les 3 jours
- 213 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint sur une année. Moins d'une victime sur 5 déclare avoir déposé plainte.
- 87 % des victimes, de violences commises par le partenaire, enregistrées par les services de police et gendarmerie sont des femmes.
- 95 % des personnes condamnées pour des faits de violences entre partenaires sont des hommes.

- 94 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol sur une année.
- 9 victimes sur 10 connaissent l'agresseur
- 1 victime sur 10 déclare avoir déposé plainte.
- 87 % des victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et gendarmerie sont des femmes.
- 96 % des personnes condamnées pour violences sexuelles sont des hommes.
- 2300 outrages sexistes ont été constatés.

Focus régional 2021 :

Les victimes de violences conjugales en Nouvelle-Aquitaine représentent en moyenne 8% de l'ensemble des victimes constatées en France. Ces dernières sont pour plus de la moitié d'entre elles âgées entre 20 et 39 ans, alors que les auteurs sont plus âgés (près de 60% a plus de 40 ans). Les interventions et signalements au 3919 ont considérablement augmenté ces dernières années, en raison de la prise en compte médiatique, publique, institutionnelle et sociétale, mais aussi depuis le premier confinement où les témoins dénoncent davantage ces dernières.

Concernant la typologie des violences conjugales, sont majoritairement révélées les violences psychologiques (85%), verbales (76%) et physiques (60%). Les victimes de violences psychologiques et verbales appellent peu les forces de sécurité, mais se confient davantage aux associations, au 3919, et lors des enquêtes de victimation.

Même si la déclaration des violences sexuelles augmente d'année en année (surtout chez les plus jeunes suite au mouvement #Metoo), elles restent encore largement sous-déclarées (9%), eu égard aux enquêtes de victimation menées et au retour des associations dédiées.

Au niveau national comme régional, elles ont augmenté de plus de 30% en 2021 (73526 faits constatés au niveau national et près de 6000 dans la région NA). La sortie des confinements a induit une forte augmentation des violences sexuelles et sexistes dans l'espace public et privé, en dehors du couple, avec des agressions sexistes et sexuelles dans l'espace public encore plus importantes.

Bilan départemental 2021 – synthèse des éléments transmis par les signataires du protocole) :

- **Appel au 115**

81 ménages* ont sollicité le 115 (personne victime + enfants) soit 168 personnes en comptant les enfants.

Prise en charge en hébergement d'urgence : 41 ménages, soit 89 personnes en comptant les enfants.

**Le terme ménage est indiqué au sens statistique : désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut donc être composé d'une seule personne.*

- **Mise à l'abri des victimes de violences**

Nombre de places hébergement d'urgence (HU) en Deux-Sèvres : 121

Nombre de places HU exclusivement dédiées aux femmes victimes de violences : 13

Nombre de places dédiées en ALT (logement financé par l'allocation logement temporaire) : 3 (pour info, 9 places supplémentaires en 2022).

Une convention signée en 2020 avec les hébergeurs touristiques sur le Bressuirais permet la mise à disposition de 11 places supplémentaires, hors saison.

- Un toit en Gâtine : 9 ménages représentant 18 personnes (9 adultes et 9 enfants) ont été accueillis par l'association. Ces personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement social adapté (durée moyenne de l'accompagnement : entre 15 jours et plus de 6 mois).

- L'escale la colline : en 2021, l'AULT (Accueil d'urgence en logement temporaire) a pu accompagner 47 personnes dans le cadre de ses dispositifs d'hébergements. La durée moyenne de séjour étant de 6.2 mois.

Du 1^{er} janvier au 17 octobre 2021, 24 femmes, 1 homme et 13 enfants ont bénéficié de l'accompagnement du service.

Parallèlement, les mesures AULT Externe (accompagnement spécialisé des personnes orientées en urgence par le SIAO vers un hébergement dépourvu de service social (gîte, hôtel, appart d'urgence,...) ont pu être menées à terme. Elles concernent précisément, 5 femmes, 1 homme et 3 enfants.

Depuis le 17 octobre 2021, 11 places dédiées à l'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences (5 à Niort et 6 à Bressuire) ont été ouvertes. 14 personnes ont été accueillies, dont 7 femmes et 7 enfants.

Enfin, sur l'ALT (logement temporaire financé par l'allocation logement temporaire) de Niort, 16 personnes ont été accueillies, dont 9 femmes et 7 enfants.

- CCAS de Niort : les 6 logements relais du CCAS de Niort sont priorités pour les victimes de violences intrafamiliales. En 2021, ont été accueillis dans ces

logements : une femme seule, une femme avec 3 enfants, un homme seul. De plus, 30 victimes de violences ont été accompagnés par les professionnels du CCAS en lien avec les partenaires spécifiques.

- 3 ménages victimes de violences ont été accueillis dans les gîtes de l'agglomération Bressuiraise.

11 victimes de violences (conjugales ou intrafamiliales) ont pu être relogées sur le contingent préfectoral, permettant ainsi d'accéder à un logement autonome (donnée DDSCPP).

- **Accueil et prise en charge par les associations**

Accueil de jour/LEAO (Lieu d'écoute d'accueil et d'orientation)

- LEAO Intermède Nord 79 à Bressuire

119 femmes et enfants ont été accueillis, 143 entretiens avec des victimes ont été réalisés au LEAO et 66 par téléphone.

38 femmes victimes et 86 enfants ont participé aux ateliers proposés (socio-bien être, écriture, laine feutrée, atelier parents-enfants) qui permettent de travailler sur la reconstruction et la reprise de confiance en soi.

Supervision des équipes de bénévoles assurée par le Planning Familial.

- Accueil de jour de l'UDAF à Niort

69 victimes et 13 proches ont été reçus.

Une victime sollicite l'accueil de jour en moyenne pour 4 entretiens. L'accompagnement permet d'orienter ensuite vers les dispositifs adaptés : forces de l'ordre, y compris l'ISC et ISG, justice et notamment la permanence des avocats du barreau, les associations pour l'hébergement et groupes de parole, conseil départemental, médecin, services du CH,.....

- Groupe de parole du Planning Familial

Le groupe de parole de Melle a accueilli en moyenne 3 femmes à chaque séance (1 séance/mois). Un groupe de parole a été mis en place à Parthenay fin 2021 et sur l'année 2022.

Les permanences en milieu rural ont permis de toucher 51 personnes dont 44 femmes.

Permanences juridiques et écoute

- CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

132 victimes de violences ont bénéficié d'un accompagnement juridique.

Accompagnement psychologique : 49 victimes ont été accompagnées (39 sur le sud DS et 10 sur le Nord DS).

10 victimes de violences ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi.

5 groupes de paroles et 21 ateliers « revaloriser l'estime de soi » ont été mis en place bénéficiant à 14 personnes.

- France Victimes 79

1396 entretiens (plusieurs entretiens par personne), dont 408 à dominante juridique et 109 à dominante psychologique.

18 dispositifs TGD attribués : 41 entretiens d'évaluation et 77 entretiens de suivi.

5 dispositifs de BAR attribués : 1 entretien d'évaluation et 5 de suivi.

- Permanence des avocats du barreau

Pour rappel, le barreau des Deux-Sèvres a créé une permanence téléphonique spécifique pour les victimes de violences conjugales (07.88.91.00.96) permettant d'apporter un premier conseil sur les démarches et procédures.

2 appels en moyenne par semaine.

Depuis la création de la permanence, il y a eu 25 dossiers suite à cette première consultation gratuite.

- **Accueil et accompagnement auprès des forces de l'ordre**

Le nombre d'interventions pour violences conjugales a augmenté en 2021 pour les forces de gendarmerie, comme celles de police. Le nombre d'interventions de nuit a connu un pic des interventions en 2020 lors du premier confinement et reprend un taux équivalent aux années 2019 et 2018. Cela s'explique en raison des conditions liées au huis clos du confinement, mais aussi au plus grand nombre d'interventions des voisins, qui ont davantage contacté les forces de sécurité.

- Police

Recueil de plaintes violences faites aux femmes : 443, dont 143 pour des violences intrafamiliales et 113 pour des violences conjugales.

Accompagnement de 13 mineurs (11 F et 2 G) victimes de violences.

- Gendarmerie

1066 prise en compte opérationnelle VIF et 768 enquêtes judiciaires.

39 ordonnances de protection ont été ordonnées par le Juge aux affaires familiales (JAF).

- Accompagnement des Intervenantes sociales en gendarmerie et commissariat (ISGC)

À l'interface de l'action sociale, judiciaire et policière, les ISGC interviennent comme des urgentistes de l'action sociale. Elles accueillent, écoutent, accompagnent et orientent des personnes, adultes ou mineurs, démunies, confrontées à des difficultés sociales, économiques, financières, psychologiques. Ce sont des acteurs clés dans la prise en charge des victimes, et revêtent en ce sens un intérêt tout particulier.

Actuellement, deux intervenantes sociales se partagent un équivalent temps plein (ETP) pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, dans le nord du département, en périmètre gendarmerie.

Une autre intervenante sociale occupe le poste d'ISGC, porté par l'association France Victimes 79, au commissariat de Niort depuis le mois de septembre 2019.

Un troisième poste, porté par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Parthenay, a été créé sur Parthenay.

Enfin, le Conseil Départemental finance un quatrième poste d'ISGC, dont le périmètre d'action couvre tout le sud du département, en zone gendarmerie. Le poste est porté par France Victimes 79.

En 2021, elles ont traité 728 situations nouvelles (Agglo 2B: 129; Parthenay: 170; commissariat Niort: 257; gendarmerie secteur sud DS : 172/ prise de fonction en mars 2022). Plusieurs entretiens avec l'ISGC avant orientation vers un accompagnement global. Environ 65 % des personnes reçues n'étaient pas connues des services sociaux.

La majorité des personnes rencontrées a le statut de victime, puis viennent ensuite les personnes hors champs pénal, ne faisant pas l'objet de procédure judiciaire, et enfin, les mis en cause.

Profil majoritairement rencontré sur tous les secteurs : une personne de sexe féminin (environ 80%), au statut de victime, de la tranche d'âge 26-60 ans. Particularité pour les secteurs de l'agglo 2b et Parthenay, la seconde tranche d'âge la plus rencontrée concerne les moins de 18 ans.

3/4 des saisines concernent les violences de tous types confondus (physiques, psychologiques, harcèlement et violences sexuelles). Particularité de l'agglo 2B: plus de saisines sur des situations hors champs pénal (conflits, difficultés éducatives et conduites à risque : 57%).

Les bénéficiaires sont majoritairement orientés vers les forces de l'ordre, le secteur médical (tous services confondus), et services sociaux de secteur ou spécialisés. Les ISG de l'agglo 2b, plutôt sollicitées hors champs pénal, orientent majoritairement vers le milieu associatif (Intermède Nord 79 et France victimes), les services sociaux et le secteur médical.

Connaissance approfondie de toutes les formes de violences, relais institutionnel dans la prise en charge sociale, relation d'aide hors contrainte, maillage partenarial/soutien global de la personne, réseau et analyse de la pratique à destination des ISCG.

- **Repérage et accompagnement par l'éducation nationale :**

41 femmes victimes de violences et 15 victimes de prostitution, ont été orientées vers les dispositifs adaptés.

403 enfants victimes et témoins ont été repérés : 362 ont été orientés en entretien individuel auprès des personnels ressources internes, 306 orientés vers des services thérapeutiques externes.

- **Prise en charge des auteurs**

Mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire, dans le cadre de la déclinaison du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales Nord Nouvelle-Aquitaine, pour favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récurrence. Il s'agit de travailler en réseau pour mettre en place une prise en charge globale et pluridisciplinaire de l'auteur et assurer la continuité des soins après le temps judiciaire (logements, stages de responsabilisation, accompagnement psychothérapeutique et médical, insertion professionnelle..).

- L'APPUI, en charge de cette déclinaison en Deux-Sèvres, a modifié ses pratiques d'accompagnement des auteurs : mise en place d'un accompagnement psychologique dans un cadre judiciaire mais aussi pour les démarches volontaires, accompagnement hors contexte pénal possible à l'issue du stage de responsabilisation.

96 personnes ont été reçues dans le cadre des mesures alternatives.

11 stages de responsabilisation ont été mis en place et suivis par 80 personnes.

- Le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) a pris en charge 190 personnes condamnées pour des violences conjugales/intrafamiliales sur les 900 personnes suivies.

Une augmentation des condamnations de peine d'emprisonnement ferme est observée pour cette catégorie pénale.

- L'accompagnement des auteurs d'agressions sexuelles par le TAAGS au centre hospitalier : cette unité propose une prise en charge spécifique aux adultes auteurs de violences sexuelles, ou de violences au sein du couple qui sont soumis à une obligation de soin. Il s'agit d'une consultation ambulatoire départementale.

L'unité a été créée en 1996. Elle a été pensée en partenariat avec le juge d'application des peines et le SPIP, ce qui a donné lieu à une convention signée (pour information l'unité est devenue l'USSAV – unité de soins spécialisées auprès des auteurs de violences – depuis janvier 2022 pour intégrer la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales).

Une prise en charge en groupe et réunions triangulaires avec le SPIP : 7 groupes (médiation corporelle, groupes de paroles, groupes de psychodrame)/ 137 séances/ 46 patients.

- **La formation des professionnels**

La formation et la sensibilisation des agents permettent une meilleure prise en compte des violences conjugales par les forces de l'ordre et participe, en lien avec l'action des associations spécialisées, à une libération accrue de la parole des victimes et des témoins qui hésitent moins à déposer plainte se sachant mieux écoutées et comprises.

159 agents des services de police ont bénéficié d'une e-formation sur les VIF.

5 agents de l'Unité d'atteinte aux personnes du service d'investigation de Niort ont bénéficié d'une formation en présentiel sur 5 jours à la direction de formation zonale à Bordeaux (DRCFPN).

308 gendarmes ont bénéficié d'une formation sur les violences conjugales.

Les magistrats du tribunal de Niort ont bénéficié d'une journée de sensibilisation par l'école de la magistrature, journée ouverte aux membres du réseau STOP Violences Niortais (environ 45 participants).

30 professionnels de l'UDAF ont été sensibilisés sur le processus des violences par l'accueil de jour.

50 élèves de l'école d'aides-soignantes du CH ont été sensibilisés aux violences et informés des dispositifs existants de prise en charge par le réseau STOP Violences 79 et la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité.

7 travailleurs sociaux de la CAF ont bénéficié d'une formation leur permettant de disposer des outils et de la connaissance nécessaires à l'accompagnement des victimes et enfants concernés par les violences.

32 personnels de l'éducation nationale ont participé aux actions de sensibilisation et de prévention.

- **Les Nouveautés 2021**

- L'Unité d'accueil de victimes de violences (UAVV)

La création de l'UAVV au centre hospitalier de Niort avec la présence du médecin légiste (depuis mai 2021) et d'un psychologue (depuis novembre 2021). Les consultations de médecine légale se font sur réquisition judiciaire, 194 personnes ont été accueillies (118 F et 81 H). Le médecin a réalisé 13 avis spécialisés.

69 patients ont été orientés (par la médecin légiste, les urgences ou le service de gynécologie) vers la psychologue de l'UAVV

- La maison de protection des familles

La Maison de Protection des Familles, point d'entrée privilégié de la gendarmerie sur les violences intrafamiliales, participe à la dynamique partenariale et, surtout, permet une prise en compte globale et pluridisciplinaire des victimes de violences.

Elle contribue également à l'éducation et à la sensibilisation, notamment auprès des jeunes, en lien avec les établissements scolaires (drogues, alcool, Internet, harcèlement scolaire, etc.), et plus largement à la prévention auprès des personnes vulnérables.

Zoom sur 2022 :

En zone police : 46,3 % d'augmentation de l'infraction VIF entre 2021 et 2022

En zone gendarmerie : + 27,3 % entre 2021 et 2022, 73,1 % des victimes sont des femmes. Cellule HERA (cellule judiciaire dédiée à lutter contre les VIF sur le Bressuirais) : 265 procédures, la MPF a réalisé 22 actions de prévention, 133 auditions.

- Signature d'une convention de partenariat entre le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation)/115, les forces de l'ordre, police et gendarmerie, et la protection civile relative à l'orientation des personnes victimes de violences la nuit, jours fériés et week-ends (signée le 10/02/2022).

- Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire sur la prévention et lutte contre la prostitution des mineurs qui a pour objectif la création d'outils pour les professionnels et publics cibles, la mise en place d'actions de

prévention et de sensibilisation, l'amélioration du repérage pour mieux protéger, orienter et accompagner les victimes.

- Développement et renforcement de l'offre d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales : déploiement de permanences sur le territoire et de groupes de paroles.

- Sensibilisation des élus aux violences conjugales et intrafamiliales par la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité.

- Sensibilisation des professionnels de santé aux violences conjugales et intrafamiliales par le réseau STOP Violences 79.

[.....]